

Féminicides au XIXe siècle en France : socio-histoire, enjeux et représentations

Colloque, 14-15 mai 2021, ENS de Lyon

Appel ouvert jusqu'au 14 décembre 2020

Depuis plusieurs années, la prise en compte des féminicides comme meurtres spécifiques s'accroît. En 2017, la journaliste Titiou Lecoq commence un décompte pour *Libération*, permettant ainsi de montrer l'ampleur systémique de ces violences et de ces crimes. Des collectifs de militantes féministes interpellent le gouvernement en habillant les murs de slogans collés, des collectifs de journalistes comme *Prenons la Une* dénoncent le traitement traditionnel de ces meurtres et proposent de réfléchir aux formules employées - remplacer, par exemple, "crime passionnel" par "crime possessionnel". En 2019, *Le Petit Robert* désigne « féminicide » comme mot de l'année. Bien qu'encore souvent présenté comme un concept récent, le mot « féminicide » a une histoire qu'il convient de retracer afin d'enrichir les débats contemporains et de déterminer les enjeux qu'ils impliquent. Afin de se prémunir contre le présentisme, ce colloque a pour ambition de **revenir aux origines de la notion, ainsi qu'aux textes, lois, images et imaginaires qui l'ont construite.**

En 1992, les sociologues Jill Radford et Diana E. H. Russell publient l'ouvrage *Femicide: the Politics of Woman Killing* dans lequel elles définissent une notion pourtant présente en France depuis le XIX^e siècle. Depuis plusieurs années, la définition à la fois éthique, politique et légale du féminicide occupe les débats et les espaces publics, des rues des manifestations aux murs des villes. On s'intéressera ici à la notion dans cette acception large, incluant non seulement les meurtres de femmes longtemps nommés "crimes passionnels", mais aussi ceux perpétrés dans la sphère publique, parfois approuvés par l'institution.

Le concept bénéficie sans aucun doute d'une actualité scientifique importante. On peut mentionner récemment la parution de l'ouvrage dirigé par Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud et Marie-José Grihom aux éditions Hermann (2019), intitulé *On tue une femme : le féminicide : histoire et actualités*, faisant suite au colloque ayant eu lieu à l'Université de Poitiers en septembre 2017. Ce colloque a notamment ouvert la voie à d'autres événements

abordant la question du féminicide, notamment chez les spécialistes de littérature, avec une journée d'études sur Barbe Bleue à l'Université Sorbonne Nouvelle qui s'est tenue au printemps 2019, ou le colloque "Féminicides et violences contre les femmes dans les fictions pour la jeunesse" qui se tiendra à l'Université de Lille en novembre 2020. On notera que les études se concentrent pour l'instant essentiellement sur la littérature de jeunesse et les contes, et qu'il n'existe pas de grande synthèse sur les traitements du féminicide dans la littérature romantique ou réaliste. Par ailleurs, sociologues et historiens continuent d'interroger cet objet : le numéro n°43 (2020/1) de la revue *Travail, genre et société*, consacre son encart « Controverse » au féminicide. Six articles présentent les réalités sociologiques et historiques du phénomène à des échelles et des temporalités différentes et s'interrogent, entre autres, sur le caractère systémique du crime, le risque d'essentialisation de la position de victime, l'universalisme et l'intégration du féminicide au code pénal.

Pour poursuivre et approfondir le travail initié par les précédents événements scientifiques, ce colloque visera à étudier l'évolution du phénomène, de ses représentations et de leurs variations, sur **la période du long XIX^e siècle (1789-1914)**, de la Révolution française, où se met en place un nouveau système juridique, à la veille de la Grande Guerre, laquelle reconfigure les relations genrées et fait émerger un nouveau rapport à la violence. Il paraît aujourd'hui essentiel d'interroger les constructions du XIX^e siècle pour saisir l'ancrage historique des mécanismes à l'oeuvre dans notre rapport aux féminicides. Qu'est ce qui au XIX^e siècle empêche la conceptualisation du féminicide comme crime spécifique ? Pourquoi avons-nous encore tant de réticences à catégoriser les meurtres de femmes au motif du sexe et du genre ? Puisque chaque pays a ses spécificités juridiques et culturelles, nous limiterons notre étude à la **France**.

Nous envisageons trois axes de réflexion. Le premier se concentrera sur les différentes manifestations qu'ont pu prendre ce fait social et les catégories qui l'ont décrit avant l'émergence du concept. Le second aura pour objectif d'appréhender la question du traitement judiciaire du crime. Le troisième s'intéressera aux représentations du phénomène dans la presse, les Arts et les Lettres et à l'imaginaire qu'elles véhiculent.

Axe I : Catégories, définitions, manifestations du féminicide

Si le fait social qu'il décrit est plus ancien, le mot féminicide apparaît en français au XIX^e siècle¹. Plus tôt, on le trouve dans la littérature des XVII^e et XVIII^e siècles sous la forme « **femmicide** » ou « **femicide** »². Au XIX^e siècle, l'utilisation du mot féminicide laisse apparaître que son sens n'est pas unifié. D'une part, il renvoie au **meurtre de femmes**, notamment dans le cadre de la dénonciation de l'article 324 du Code Pénal de 1810 qui rend possible d'excuser l'époux qui aurait tué son épouse en flagrant délit d'adultère dans la maison conjugale. D'autre part, il est utilisé pour mettre au jour toute une série de pratiques, règles et conventions sociales qui **participent de la mise en danger du corps des femmes** (on parle par exemple de « corset féminicide »). Outre le mot féminicide, d'autres mots (**uxoricide, conjugicide, mariticide, crime passionnel, drame conjugal**) sont d'ailleurs également utilisés pour décrire ce même crime. En étudiant les différentes manifestations de ce fait social, ce premier axe a pour objectif d'analyser les différentes manières de considérer le crime et d'interroger les catégories et les définitions qui lui sont associées. Quelles sont les différentes manifestations du féminicide ? Quelles catégories sont-elles utilisées pour les décrire ? Que disent-elles de la perception du crime ?

On pourra en outre envisager le fait que **certains meurtres de femmes sont au croisement d'autres inégalités et violences**, et génèrent donc des crimes spécifiques : c'est le cas des féminicides en temps de guerre (notamment, sur le sol métropolitain, lors de la défaite de 1870), des **meurtres de prostituées** qui obsèdent la presse de la Belle Époque, des destins violents de nombreuses ouvrières, que l'on peut lire comme les signes d'une discrimination classiste, ou encore des **féminicides coloniaux massifs** reflétés par la littérature du temps comme une réalité historique, mais pas toujours dérangeante (que l'on songe, par exemple, au *Roman d'un spahi*, de Pierre Loti, où le héros rêve de tuer sa maîtresse comme un animal exotique).

Axe II : Norme viriliste , débats législatifs et traitement judiciaire

Il y a au XIX^e siècle l'affirmation d'un **continuum historique de la violence**, notamment dirigée envers les femmes. Avant l'avènement de la III^e République, l'histoire de

1. Margot Giacinti, « “Nous sommes le cri de celles qui n'en ont plus” : historiciser et penser le féminicide », *Nouvelles questions féministes*, 39/1, mai 2020, pp.34-50.

2. Voir Aurore Vincenti, « Féminicides “témoigne de l'urgence à nommer des crimes jusque-là maintenus dans l'ombre” », *Le Monde* (site web), vendredi 6 mars 2020, https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/03/06/feminicide-temoigne-de-l-urgence-a-nommer-des-crimes-jusque-la-maintenus-dans-l-ombre_6032128_3232.html consulté le 10 mai 2020.

la France est sans cesse marquée par des guerres, des insurrections et plusieurs changements de régimes. Le siècle est **militariste** et, si le service militaire n'est pas obligatoire avant 1871, l'éducation – institutionnelle ou non – est une longue préparation à l'armée³. Les vertus des hommes deviennent celles du combat patriotique. Il faut acquérir la force, l'honneur, la maîtrise de soi et le sens du sacrifice, en somme **montrer de la virilité**.

Si on ne fait pas directement la guerre aux femmes, cette injonction à la vigueur se retrouve dans l'intime et le domestique. Il est particulièrement éclairant de constater, avec Alain Corbin, l'**omniprésence de la métaphore guerrière** dans les confessions sexuelles du siècle : on est au port d'arme, on force la barricade, la baïonnette en avant, on donne l'assaut, on assaille sa partenaire – « ces allusions à la victoire et à la défaite tendent à justifier la violence, fût-elle simulée »⁴. Ce régime de la vigueur sexuelle, non sans rapport avec le succès des écrits de Sade, ouvre-t-il la voie à des émotions et des jouissances masculines plus violentes envers les femmes ? Nous nous demanderons également dans quelle mesure certains traitements judiciaires sont liés à ces **imaginaires guerriers et virilistes**.

S'il est le ressort de métaphores, le conflit armé peut aussi avoir des répercussions très concrètes sur la vie – et la mort – des femmes. Ainsi, pendant la Commune de Paris, si les femmes ne représentent qu'un peu plus de 2% des condamnations au sortir de l'insurrection, elles sont, comme les hommes, abattues et exécutées par le pouvoir versaillais. Mais elles sont aussi les victimes d'une **rhétorique délégitimante censée faciliter leur répression : hystériques, prostituées, lesbiennes** ou bien les trois, ces « pétroleuses » deviennent des cibles aisées, qu'il est plus facile d'enfermer, de déporter, de tuer. Ces constructions misogynes justifiant les violences occuperont une partie de nos questionnements.

Il conviendra néanmoins d'envisager les **prises de positions féministes** qui se mettent en place dès cette époque, notamment sous la plume des féministes dites de la première vague (1860-1930). Revendiquant l'accès aux jurys populaires de cours d'Assises, ou défendant des lois sur le mariage et le divorce qui n'appauvriraient pas les femmes, elles participent à dénoncer l'inégal traitement entre les sexes, notamment du point de vue légal. Éternelles mineures, réduites à leur statut matrimonial et social ou interrogées au prisme de leur moralité, les femmes subissent les effets des représentations androcentrées du droit qui mènent à des iniquités dans le cas de crimes dits d'honneurs, comme des peines différenciées

3. Voir notamment Anne-Marie Sohn, *"Sois un homme !" : La construction de la masculinité au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2009.

4. Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité. 2. Le Triomphe de la virilité, Le XIXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, p.131.

selon le genre de l'accusé et de la victime. Par exemple, l'admission de circonstances atténuantes et l'octroi d'une remise de peine semble facilités dans le cas de féminicides conjugaux.

Les femmes semblent donc être dans la ligne de mire de la **violence institutionnalisée**. Face à un pouvoir qui tolère et encourage certaines de ces violences, il sera important d'interroger la notion de **régime nécropolitique**⁵ pour définir ce qui se met en place envers le féminin au XIX^e siècle.

Axe III : Représentations dans la presse, les arts et les Lettres

Dans la seconde moitié du siècle, la presse à scandale, la médecine légale naissante et la littérature construisent conjointement **la figure du tueur de femmes en série**. Nous interrogerons la manière dont les canards sanglants et romans-feuilletons diffusent cet imaginaire angoissé de la femme dans la grande ville, menacée au coin de chaque rue par un couteau qui punirait toute sortie intempestive. Dans son article consacré à Mary Rogers, dont l'assassinat en 1841 a fourni la matière à la nouvelle de Poe "Le Mystère de Mary Roget", Amy Gilman Srebnick étudie l'émergence de ces "nouveaux discours à sensation, misant sur **les aspects voyeurs et sadiques**"⁶ **du féminicide**. Lorsque celui que l'on surnomme **Jack l'Éventreur** sème la panique dans les rues de Londres en 1888, la mécanique est rodée : presse voyeuriste et littératures européennes s'emparent du fait divers pour en faire la preuve de la dangerosité des sorties nocturnes pour les femmes, et ainsi **affirmer par la terreur la norme de la femme cloîtrée**⁷. Comment dialoguent ces différents discours sur le féminicide ? Comment sont-ils reçus par les contemporains ?

Les féminicides s'inscrivent dans un **continuum des violences faites aux femmes**. Comme le montre l'exemple de Jack l'Éventreur, **dans l'imaginaire collectif, le viol est souvent suivi du meurtre**, et si la victime ne meurt pas, la **suspicion de consentement** est grande. Ainsi, à l'article "Lucrèce" du *Grand dictionnaire universel* édité par Pierre Larousse, on peut lire, après le récit du viol de Lucrèce par Sextus Tarquin : "On put dire

5. Dérivé de la notion foucauldienne de "biopouvoir", le concept de "nécropolitique" définit un pouvoir qui s'exerce en déterminant qui pourra vivre et qui pourra mourir. Le néologisme est créé par l'historien et politologue Achille Mbembe et a notamment été repris par Paul B. Preciado. Voir Achille Mbembe, « Nécropolitique », *Raisons politiques*, 2006/1 (no 21), p. 29-60. DOI : 10.3917/rai.021.0029. URL : <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2006-1-page-29.html>.

6. Amy Gilman Srebnick, « L'assassinat et le mystère de Mary Rogers, Sexualité, crime et culture vers le milieu du XIXe siècle à New York », *Mentalités. Histoire des cultures et des sociétés, Violences sexuelles*, 1989, p.126.

7. Voir Judith Walkowitz, « Jack L'Éventreur et les mythes de la violence masculine », *Mentalités. Histoire des cultures et des sociétés, Violences sexuelles*, 1989, p.135-160.

avec raison qu'elle aurait mieux fait de se tuer avant qu'après le viol⁸ ». Il conviendra ainsi d'envisager les liens qui existent, dans les textes et dans les arts, entre les viols et les féminicides au XIX^e siècle.

L'évocation et la représentation des violences sexuelles sont souvent le **support de rêveries érotiques** : en attestent le goût pour les résistances de nymphes enlevées par des faunes et les réactions qu'elles suscitent⁹. Dans le cas des féminicides, les corps dénudés sont, dans les arts, souvent représentés comme alanguis, **confondant mort et petite mort, et déplaçant le meurtre dans l'histoire, la mythologie et la fiction**. Ainsi, la Vestale punie représentée par Paul Baudry en 1857 (*Supplice d'une vestale*, Lille, musée des Beaux-Arts) évoque certaines saintes en extase. Qu'en est-il des Desdémone, Camille et Iphigénie, des Carmen et des épouses de Barbe bleue ? Dans la presse, les corps nus et démembrés sont souvent évoqués par le motif du buste développé en *leitmotiv*. La littérature porte aussi des *topoi* **liant érotisme et violences**. *La Bête humaine* de Zola, parue en 1890, fournit un exemple paradigmatique de cet imaginaire **mêlant féminicide et violence sexuelle**, posant une équivalence entre possession physique et anéantissement de la femme. Le héros fantasme, dans ce que le texte présente comme sa folie, une virilité originelle et toute-puissante qui s'incarne dans la figure de l'homme des cavernes abattant la femme traîtresse.

Nous pourrions nous demander dans quelle mesure ces images et ces mots se font écho et participent à l'élaboration d'un cadre légal, s'inspirent des débats contemporains et les inspirent à leur tour.

8. Pierre Larousse (éd.), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Tome X, L-MEMN, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1866-1877, p. 769.

9. Voir Valérie Rey-Robert, *Une culture du viol à la française : du « troussage de domestique » à la « liberté d'importuner »*, Paris, Libertalia, 2019 et Mathilde Leïchlé, « [Brève histoire des images et imaginaires du viol au XIX^e siècle](#) » in Anne Grand d'Esnon et Lucie Nizard (dir.), *Désir, consentement et violences sexuelles dans la littérature du XIX^e siècle* [journal d'étude], Malaises dans la lecture, 2019.

Ayant vocation à favoriser un dialogue interdisciplinaire, cet appel est ouvert à tou-te-s les chercheur-se-s quelle que soit leur discipline. Les communications auront une durée de **20 minutes** et seront suivies de 10 minutes de questions. Les intitulés et les résumés des propositions de communication (**en français ou en anglais**) seront envoyés dans un **document anonyme** (format .doc ou .odt), accompagné d'un second document dans lequel seront précisées les coordonnées et une courte biographie de l'auteur-e. Le document anonymisé doit comporter 1) **un résumé de 3000 signes maximum** 2) **3 à 5 mots-clefs** 3) l'indication de **l'axe dans lequel s'inscrit la proposition**. Enfin, le document doit avoir pour nom colloquefemicides.doc (ou colloquefemicides.odt).

Les propositions sont à envoyer au plus tard le **14 décembre 2020** à **colloquefemicides2021@gmail.com**.

La prise en charge des frais de transport et d'hébergement est conditionnée à l'obtention de subventions dont les demandes sont actuellement en cours. Nous ferons notre possible pour défrayer les plus précaires.

Comité d'organisation :

Margot Giacinti, doctorante en science politique à l'ENS de Lyon
Samy Lagrange, doctorant en histoire à l'Université Sorbonne Paris Nord
Mathilde Leïchlé, doctorante en histoire de l'art à l'Université PSL / EPHE
Lucie Nizard, doctorante en littérature française à l'Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle
Rémi Rouméas, doctorant en sociologie à l'ENS de Lyon

Comité scientifique :

Christine Bard, professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers
Ersy Contogouris, professeure adjointe en histoire de l'art à l'Université de Montréal
Charlotte Foucher-Zarmanian, docteure en histoire de l'art et chargée de recherche au CNRS
Margot Giacinti, doctorante en science politique à l'ENS de Lyon
Samy Lagrange, doctorant en histoire à l'Université Sorbonne Paris Nord
Mathilde Leïchlé, doctorante en histoire de l'art à l'Université PSL / EPHE
Lucie Nizard, doctorante en littérature française à l'Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle
Eléonore Reverzy, professeure des universités en littérature française à l'Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle
Diane Roman, professeure des universités en droit public à l'Université de Tours
Rémi Rouméas, doctorant en sociologie à l'ENS de Lyon
Anne Verjus, directrice de recherche en science politique au CNRS

- Lydie Bodiou (dir.), *On tue une femme. Le féminicide : histoire et actualités*, Paris, Hermann, 2019.
- Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud et Marie-José Grihom (dir.), *Les violences en famille : histoire et actualités*, Paris, Hermann, 2020.
- Bram Dijkstra, *Les Idoles de la Perversité : figures de la femme fatale dans la culture fin-de-siècle*, Paris, Seuil, 1992.
- Bram Dijkstra, *Evil Sisters: The Threat of Female Sexuality and the Cult of Manhood*, Knopf, 1996.
- Dossier "Controverse : Féminicide", Numéro "Sales Boulots", *Travail, genre, société*, n°43, 2020/1, pp.145-178.
- Mireille Dottin-Orsini, *Cette femme qu'ils disent fatale: textes et images de la misogynie fin-de-siècle*, Paris, Grasset, 1993.
- Frédéric Chauvaud (dir.), *Corps saccagés : une histoire des violences corporelles du siècle des Lumières à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- Jean Clair (dir.), *Crime & châtement* [cat. exp.], Paris, Gallimard / Musée d'Orsay, 2010.
- Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité. 2. Le Triomphe de la virilité, Le XIXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2011.
- Marie-Yvonne Crépin, *Violences conjugales en Bretagne : la répression de l'uxoricide au XVIIIe siècle*, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1995.
- Pauline Delage, *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.
- Jules Falquet, *Pax neoliberalia*, Paris, Editions iXe, 2016.
- Silvia Federici, *Caliban et la sorcière : femmes, corps et accumulation primitive*, Genève, Entremonde / Marseille, Senonevero, 2018.
- Claude Gauvard, *Présumées coupables : les grands procès faits aux femmes* [cat. exp.], Paris, L'Iconoclaste / Archives nationales, 2016.
- Marylène Lapalus, "Feminicidio/femicidio: les enjeux théoriques et politiques d'un discours définitoire de la violence contre les femmes", *Enfances Familles Générations*, n°22, 2015.
- Régis Michel, *Posséder et détruire : stratégies sexuelles dans l'art d'Occident*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2000.
- Xavier Rey et George T. M. Shackelford (dir.), *Degas et le nu* [cat. exp.], Paris, Musée d'Orsay / Hazan, 2012.
- Anne-Marie Sohn, *"Sois un homme !" : La construction de la masculinité au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2009.
- Amy Gilman Srebnick, « L'assassinat et le mystère de Mary Rogers », *Mentalités. Histoire des cultures et des sociétés, Violences sexuelles*, 1989, pp.113-133.
- Fabrice Virgili, "Du droit de correction à la lutte pour l'élimination des violences conjugales", *Encyclopédie pour une histoire nouvelle de l'Europe*, 2016.
(notice en ligne : <https://ehne.fr/node/2918>)
- Victoria Vanneau, *La paix des ménages : histoire des violences conjugales, XIXe-XXIe siècle*, Paris, Anamosa, 2016.
- Judith R. Walkowitz, « Jack L'Éventreur et les mythes de la violence masculine », *Mentalités. Histoire des cultures et des sociétés, Violences sexuelles*, 1989, pp. 135-165.